

CLUB DE PLONGÉE DE RODEZ (CSR) | BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Téléphone fixe : 0__ - __ - __ - __ - __ Téléphone portable : 0__ - __ - __ - __ - __

Adresse E-mail : N° de licence (si déjà licencié) :

Nombre de blocs possédés : ____ Profession :

Pour les licenciés mineurs, merci d'indiquer le numéro de téléphone et mail des père et mère ou tuteur :

téléphone : 0__ - __ - __ - __ - __ mail :

téléphone : 0__ - __ - __ - __ - __ mail :

Formation déjà acquise (ne cocher que la plus gradée)

Niveau actuel de plongée : Aucun Baptême Pl. bronze Pl. argent Pl. or N1 N2 N3 N4

Niveau actuel en bio : PB1 PB2

Niveau actuel d'apnée : apnéiste piscine apnéiste confirmé piscine

apnéiste eau libre apnéiste confirmé eau libre apnéiste expert eau libre

Niveau actuel de tir sur cible : Niveau 1 TSC

Niveau d'encadrement de plongée : E1 E2 E3 E4 EH1 plongée EH2 plongée

Niveau d'encadrement en bio : FB1

Niveau d'encadrement d'apnée : IE1 IE2 MEF1 MEF2 EH1 apnée

Niveau d'encadrement de tir sur cible : Initiateur TSC MEF1 TSC

Divers : Nitrox Nitrox conf. Trimix RIFAp (plongée) RIFAA (apnée) RIFAt (TSC) TIV formateur TIV
 permis plaisance fluvial permis plaisance côtier Anteor

Projet de formation

En plongée : Pas de formation Pl. bronze/or/argent (ados) handisub niveau 1 niv. 2 niv. 3 niv. 4
 Initiateur MF1 Nitrox Nitrox conf. RIFAp Anteor TIV

En bio : Pl. bio 1 (PB1) PB2 formateur bio 1

En apnée : débutant confirmé RIFAA

En tir sur cible : niveau 1 TSC Initiateur TSC MEF1 TSC RIFAt

A fournir pour l'inscription

1 bulletin d'inscription par personne,

1 photo d'identité (pour les nouveaux au CSR),

1 règlement en ligne (déjà adhérents au CSR) ou chèque (pour les nouveaux adhérents) comprenant la cotisation club + la licence fédérale + l'assurance individuelle. (Possibilité de payer en plusieurs fois)

170€ (130€ pour le 2^e membre d'une même famille)

1 règlement en ligne (déjà adhérents au CSR) ou chèque (pour les nouveaux adhérents) pour les frais de formation :

70€ par formation suivie : groupe ados, Handisub, Niveau 1, 2, 3, 4, Initiateur, MF1, Apnée, Tir sur cible

1 règlement en ligne (déjà adhérents au CSR) ou chèque (pour les nouveaux adhérents) de 20€ pour l'entretien du matériel

« blocs, combinaisons, gilets, détendeurs, lest, appareil photo/vidéo, minibus » (sauf débutants et licenciés qui n'emprunteront aucun matériel)

1 photocopie du certificat médical, garder l'original (Rappel : sur un site de plongée, il faut avoir la licence, la carte de niveau et l'original du certificat médical). Modèle de certificat et + d'infos sur le médecin à consulter sur le blog du club : csr12.com, rubrique "Nous rejoindre")

présentation du carnet de plongée (ou photocopies) pour les inscriptions aux formations N2 et +

Le règlement et le dossier complet doivent être rendus avant le 30 septembre 2024. L'inscription au club et donc l'accès au bassin de la piscine ne sera effectif qu'une fois le dossier complet.

Assurances

Le code du sport (articles L321-4 à L321-6) fait obligation à tout groupement sportif de proposer des contrats d'Assurance Individuelle Accident et de montrer l'intérêt d'y souscrire.

Dans ce cadre, il est rappelé que lors d'accident sans tiers responsable, (ex. : atteinte d'une oreille, accident de décompression, surpression pulmonaire...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité. Vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'assurances offertes par le Cabinet Lafont sur cette page :

<https://www.assurdiving.com/>

Équipement et matériel

En cas de mise à disposition d'équipement et de matériel appartenant au CSR (détendeur, combinaison, minibus, appareil photo,...), je m'engage à compenser la perte, la dégradation ou le vol, le cas échéant.

Acomptes pour les sorties clubs

Hébergement

>> La totalité du coût de l'hébergement sera demandé aux plongeurs à l'inscription

Remboursement :

- intégral si le désistement n'entraîne aucun frais d'hébergement
- partiel si le désistement n'entraîne qu'une pénalité financière (le remboursement de la différence sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement)
- aucun remboursement lorsque le désistement entraîne une augmentation du coût d'hébergement pour les autres plongeurs

Plongées

>> Le coût des plongées payantes sera demandé en acompte aux plongeurs à l'inscription

Remboursement :

- intégral si le désistement n'entraîne aucun frais particulier pour le club
- partiel lorsque le désistement entraîne une pénalité financière (le remboursement de la différence sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement)
- aucun remboursement lorsque le désistement entraîne une augmentation du coût des plongées pour les autres plongeurs

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Autorisation de représentation de photographies

J'autorise la diffusion de photos me représentant sur le blog du club (csr12.com) et/ou le compte Facebook du club

J'autorise cette même diffusion pour les photos prises les années précédentes

Signature des parents :
(pour les mineurs)